Arrivages de bestiaux sur les marchés en 1836.

PROVINCES.	BŒUFS.	VACHES.	VEAUX.	MOUTONS.
Anjou.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Artois.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Berry.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bourbonnais.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bourgogne.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bretagne.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Champagne.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Flandre.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Franche-Comté.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Guyenne.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ile-de-France.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Limousin.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lorraine.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Maine.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marche.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nivernais.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2,996
Normandie.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	44,087
Orléanais.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Picardie.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Poitou.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Saintonge et Angoumois.	4,802	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Touraine.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pays Etrangers.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Totaux.	124,254	19,287	110,368	[illegible]

Sur ce nombre, la boucherie de Paris a acquis :

72,330 bœufs,	prix moyen de	346 f. 55 =	25,065,961 f.	50	
17,442 vaches,	*id.*	199	78 =	3,484,562	76
77,583 veaux,	*id.*	90	33 =	5,456,412	39
378,476 moutons,	*id.*	26	80	10,143,156	80
T. 545,831 bestiaux,			Total	44,150,093	45

La boucherie de la banlieue de Paris a acquis :

19,522 bœufs,	prix moyen de	303 f. 40 =	5,923,068 f.	77	
200 vaches	*id.*	161	16 =	33,683	50
19,795 veaux,	*id.*	63	15 =	1,250,191	50
116,785 moutons,	*id.*	19	97 =	2,332,444	75
T. 156,302			Total	9,539,388	52

La boucherie foraine a acquis :

32,682 bœufs,	prix moyen de	284 f. 68 =	9,205,865 f.	76	
1,645 vaches,	*id.*	141	81 =	233,277	45
12,993 veaux,	*id.*	66	42 =	962,995	06
183,324 moutons,	*id.*	17	17 =	3,147,673	08
T. 230,644			Total	13,549,811	35

Ainsi la province reçoit :

De Paris pour	545,831	bestiaux	44,150,093 f.	45
De la banlieue pour	156,302	*id.*	9,539,687	75
Des forains pour	230,644	*id.*	13,549,811	35
Total 932,777 bestiaux.			Total 67,239,592	55

Depuis plusieurs années les bœufs étrangers n'arrivent plus sur les marchés de Paris, l'impôt de 55 fr. par tête, y compris le dixième de droit de guerre, qui se paie toujours depuis 23 ans que nous sommes en paix, a tout à fait annulé leur introduction. Cette concurrence était pourtant doublement utile, elle profitait au consommateur, en maintenant la modération des prix de la viande, et stimulait l'industrie des agriculteurs français vivement intéressés à perfectionner les races des bestiaux indigènes qui devaient rivaliser avec les bestiaux étrangers. Aujourd'hui que le commerce des bœufs est spécialement réservé aux regnicoles, il en résulte une sorte de monopole, fort divisé si l'on veut, mais qui n'en a pas moins pour résultat le maintien d'un prix trop élevé, pour que la classe pauvre puisse se nourrir de viande, ne fût-ce que deux fois par semaine.

Pendant la révolution, alors que l'agriculture était abandonnée, ou ne produisait guère que les céréales indispensables à la nourriture de la population ; l'engraissement des bestiaux avait entièrement cessé, dans les pays même où il s'opère avec le plus de facilité. Les agriculteurs et les herbagers avaient entièrement renoncé à l'approvisionnement des marchés de Sceaux et de Poissy, parce que là il n'y avait plus sécurité pour leur commerce. La caisse de Poissy avait été supprimée ; la solvabilité des bouchers était douteuse, et quand elle ne l'était pas, le papier monnaie qu'ils offraient en échange des bœufs, effrayait les vendeurs par sa dépréciation quotidienne.

Le Comité de salut public, et plus tard le Directoire, voyant Paris sur le point de manquer de vivres-viandes, furent contraints, malgré leur toute-puissance, de se charger eux-mêmes de faire approvisionner les marchés. Ils traitèrent directement avec la Suisse, Bade et la Franconie, afin d'assurer d'une manière régulière le service de la boucherie de Paris. C'était avec de l'or et non pas avec du papier monnaie que les bestiaux étaient payés, et ce paiement était effectué avant que les marchandises eussent passé la frontière. Les bestiaux étaient ensuite revendus à Sceaux et à Poissy, pour le compte du gouvernement.

§ III. — Formation des troupeaux, voyage et classement des bestiaux sur les marchés.

Les herbagers de la Normandie élèvent, nourrissent et engraissent leurs bestiaux pour les livrer directement et sans intermédiaire à la boucherie de Paris, qu'ils alimentent de juillet à décembre.

A l'époque du départ, chaque herbager envoie le nombre de bœufs qu'il juge propres à être vendus, soit 4, 6, 8, 10 etc., à Lizieux, lieu de rassemblement des bœufs normands. C'est là que les bandes sont formées avec des bœufs appartenant à divers, mais portant chacun la marque de leur propriétaire, et que, composées de 25 à 30 bestiaux, elles se mettent en route pour les marchés.

Elles sont conduites avec beaucoup de soin, par des bouviers spéciaux ; leur journée d'étape n'est que de 6 à 7 lieues. La nourriture des bœufs est choisie en voyage parmi les fourrages les plus précieux, afin qu'ils s'amaigrissent le moins possible.

Il est payé aux bouviers un droit de 2 à 3 fr. par jour, en dehors de la dépense de nourriture des bestiaux qui s'élève en moyenne à 10 fr.

Les bouchers aiment à traiter avec les éleveurs normands. Ils trouvent toujours une plus grande facilité dans leurs transactions, alors qu'elles s'effectuent directement avec les propriétaires, que lorsqu'ils ont affaire à des intermédiaires, dont l'action est souvent arrêtée par la restriction de leur mandat.

Les autres provinces qui approvisionnent Paris ne suivent pas cet usage. Les bestiaux n'y sont point spécialement élevés pour pourvoir aux besoins de la boucherie ; ils sont élevés pour aider de leurs forces aux travaux de l'agriculture, on s'occupe de les mettre à l'engrais lorsque l'âge les affaiblit.

La propriété de ces bestiaux, divisés entre une multitude de propriétaires, en rend le nombre très-limité pour chacun de ces propriétaires qui ne trouveraient pas de profit à conduire eux-mêmes les quelques bœufs qu'ils possèdent sur les marchés pour les vendre plus avantageusement, puisque les frais du voyage absorberaient quelquefois, avec la plus-value du prix, le capital même des bestiaux vendus. Aussi vendent-ils leurs bœufs dans les localités qu'ils habitent, ou dans les marchés ou foires voisins, à des marchands, qui font spécialement le commerce des bestiaux destinés à la boucherie.

Les bandes des marchands de bœufs se composent de 30 ou 40 têtes.

Leurs étapes sont de 10 à 12 lieues et quelquefois de 15, lorsque les marchands savent que les bestiaux sont rares sur les marchés. Voici les époques de leurs départs pour Paris :

L'Anjou, la Bretagne et la Vendée font leurs envois de février à la fin d'avril, le Limousin, la Marche et le Berry, de novembre à juillet. La Bourgogne, le Charolais et le Morvan forment leurs bandes principales de juin à septembre, mais en envoient pendant toute l'année ; le Bourbonnais et